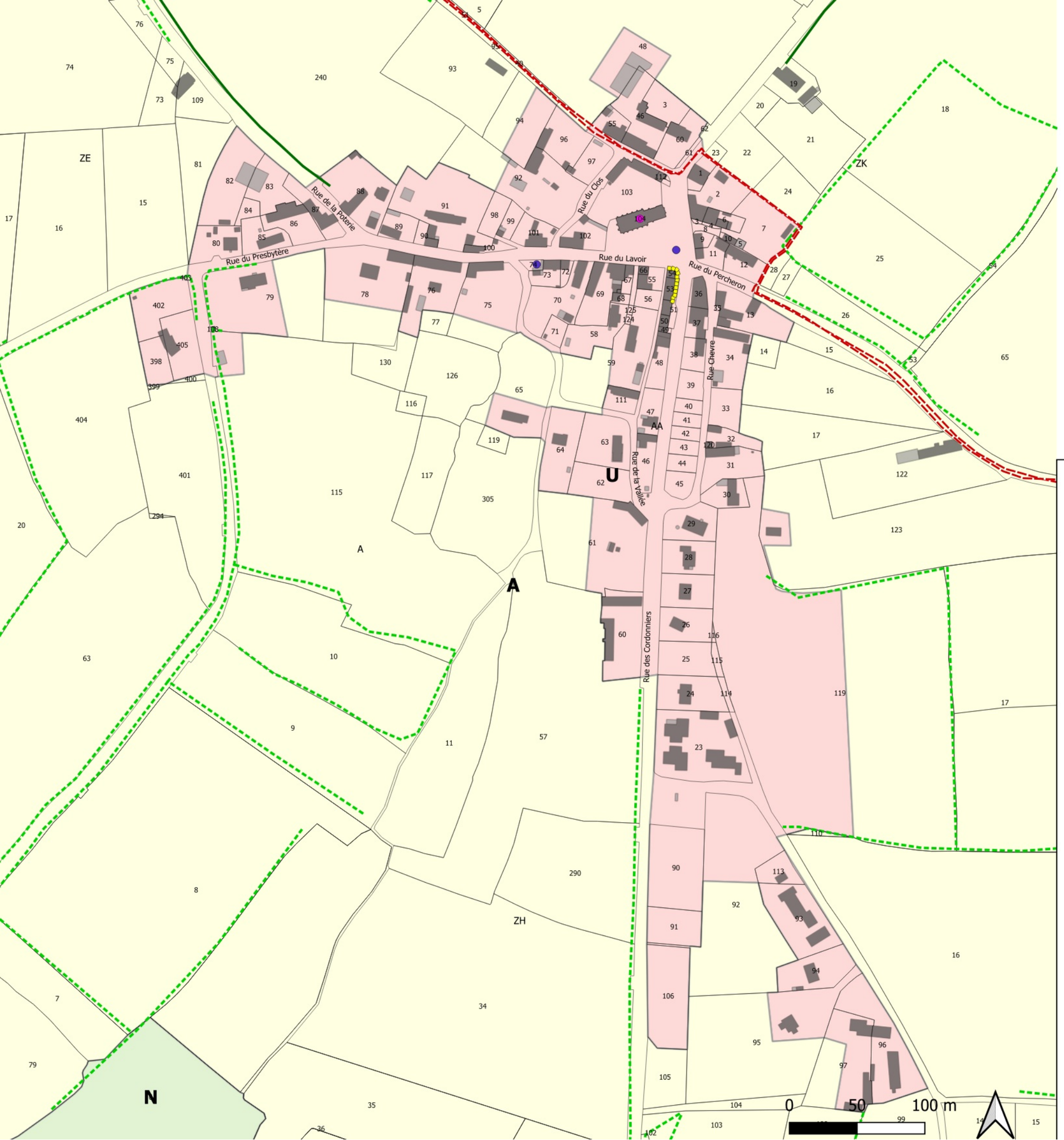

Limite de commune
Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
Linéaire commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
Haie à enjeu majeur à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
Haie à enjeu modéré à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.11.0

REGLEMENT GRAPHIQUE

LALEU
Bourg

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUi	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026

Ouest am
L'intercommunalité au service des territoires

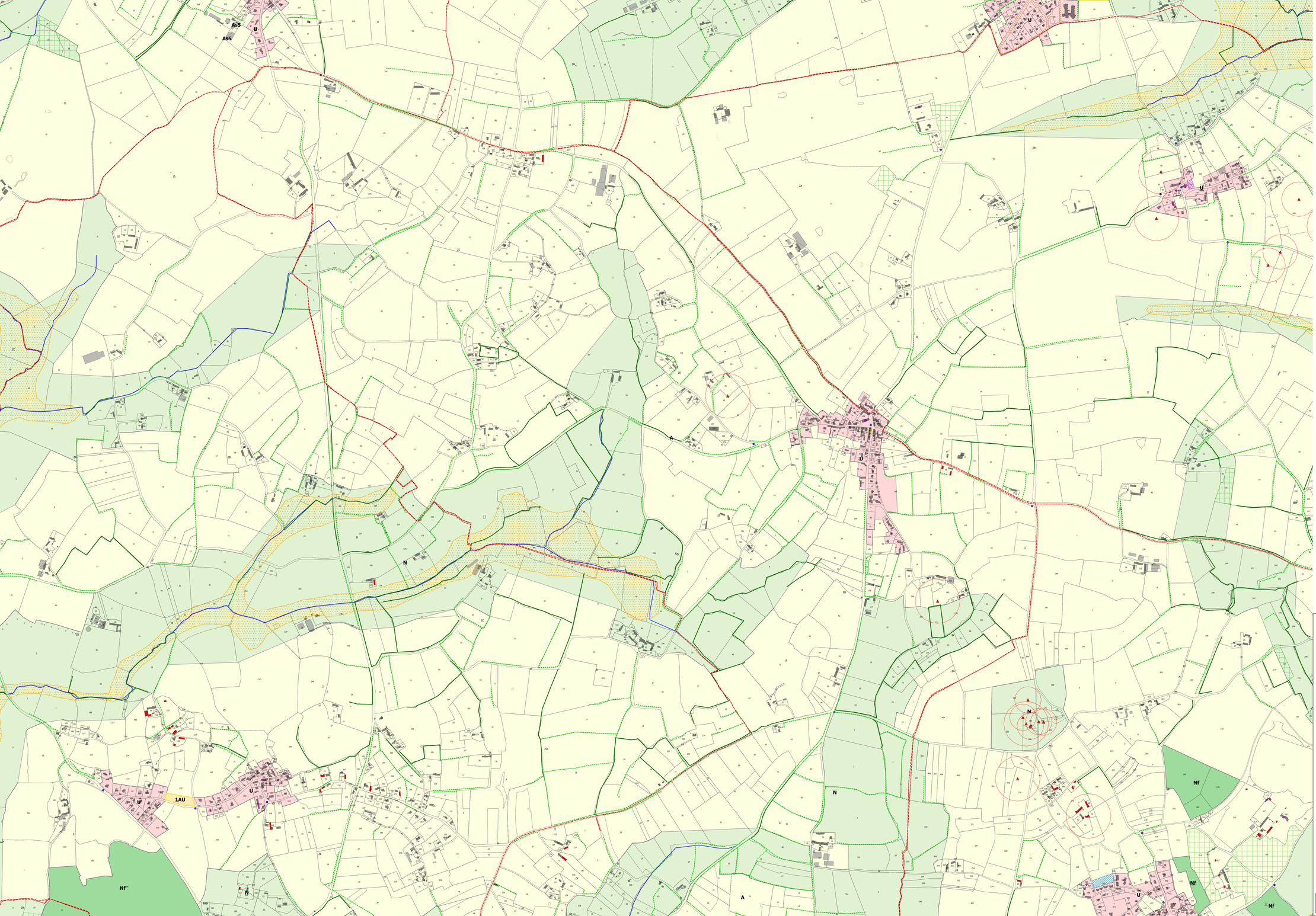

Limite de commune

Limite de zonage
- U
- 1AU
- A
- As
- N
- Nf

Prescriptions et informations
- Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu majeur à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu modéré à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Chemin à conserver, continuité piétonne (L151-38 du Code de l'Urbanisme)
- AZI : zonage sans valeur réglementaire qui induit des prescriptions pour prendre en compte le risque
- Cavité souterraine
- Périmètre de cavité souterraine

N°	Emplacement réservé	Bénéficiaire	m²
2	Espace public	Commune	996

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.11a

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

LALEU
Nord

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUi	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026

Ouest am

Limite de commune

Limite de zonage

- U
- 1AU
- A
- N
- Nf
- Np

Prescriptions et informations

- Espace boisé classé (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Arbre remarquable (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu majeur à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à enjeu modéré à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Voie Verte à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones humides à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger (L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Patrimoine bâti (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Petit patrimoine (L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (L151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul de la RN12
- PPRI : servitude d'utilité publique avec un règlement particulier à appliquer en fonction du zonage réglementaire
- AZI : zonage sans valeur réglementaire qui induit des prescriptions pour prendre en compte le risque
- Cavité souterraine
- Périmètre de cavité souterraine
- Marge de recul voie bruyante (100 m)

N°	Emplacement réservé	Bénéficiaire	m²
4	Gestion du pluvial / espace public	Commune	201
5	Gestion du pluvial / espace public	Commune	922

DEPARTEMENT DE L'ORNE (61)

Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DOSSIER D'APPROBATION

Pièce n°6.1.11b

Echelle : 1/5 000e

REGLEMENT GRAPHIQUE

LALEU
Sud

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration PLUi	03.07.2018	06.03.2025	27.01.2026

Ouest Am'
Intelligence collective au service des territoires